



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
Service de législation et gestion scolaires

L.G.S./06/19
Cl.*.*

Aux Pouvoirs Organiseurs,
Aux Chefs d'Établissements
de l'Enseignement Fondamental
de l'Enseignement Secondaire
de l'Enseignement de Promotion Sociale
de l'Enseignement Supérieur Catholique
et des Centres PMS libres subventionnés.

Madame, Monsieur,

Bruxelles, le 16 juin 2006

OBJET: CALENDRIER DES JOURS OUVRABLES DANS LE CADRE DU CALCUL DU NOMBRE DE JOURS DE CONGE DE MALADIE : ANNEE SCOLAIRE 2006-2007.

Nous vous faisons parvenir le calendrier des jours ouvrables **dans le cadre du calcul du nombre de jours de congé de maladie pour l'année scolaire** 2006-2007, et ce conformément à la réglementation applicable aujourd'hui. (Voir CAD, principalement Cl.09050202 et 09050203, anciens classements 43.I.1 et 43.I.2).

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour l'année scolaire 2006-2007, le nombre de jours ouvrables atteint 182, et qu'il n'y a donc pas de jour de congé supplémentaire laissé à la discrétion des établissements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N. Vicoso-Kuhn
Directrice du Service L.G.S. du SeGEC